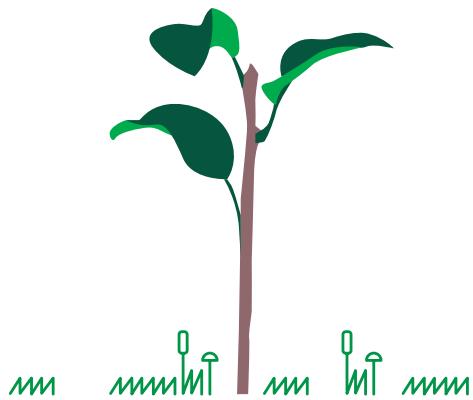




CHARDOL® 600

L'indispensable 2,4-D



**La solution anti-dicotylédones,
incontournable sur vivaces
à l'interculture**



Incontournable

- L'unique 2,4-D solo autorisé en interculture
- Complément indispensable du glyphosate sur vivaces, dicots développées et repousses de colza suite à la nouvelle réglementation*



Souplesse d'utilisation

- Homologué sur les usages essentiels en grandes cultures : intercultures, céréales, prairies, (ainsi que sur asperges et muguet)
- Nombreuses associations possibles



Rentable

- Apport d'efficacité avec un coût raisonnable

R-EVOLUTION

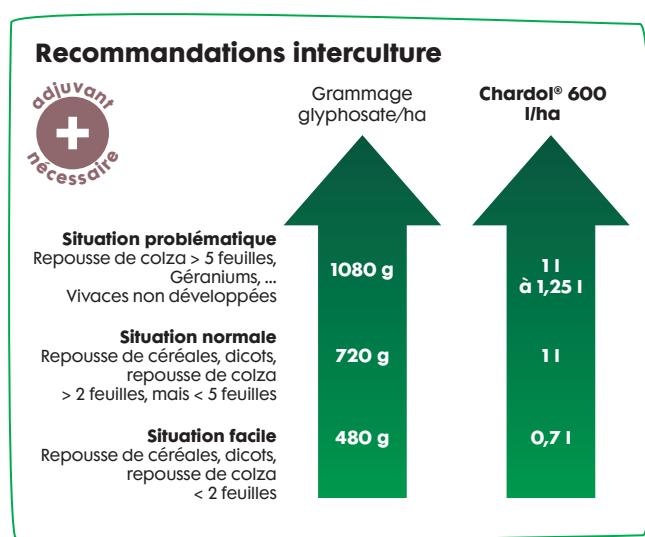
Nufarm s'engage avec vous
pour maintenir la durabilité
du désherbage !
N'hésitez pas à nous
contacter.

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

La solution indispensable qui amène un autre mode d'action dans la rotation

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses	Stades d'application	Nb max d'application/an	DAR
Traitements généraux* Désherbage* Interculture, Jachères, Destruction de cultures	Interculture	1,25 l/ha	après récolte	1	sans objet
Blé* Désherbage	Blé tendre ¹ , blé dur ¹ , triticale, épeautre	céréales de printemps : 0,7 l/ha céréales d'hiver après reprise de végétation : 1,25 l/ha	printemps : BBCH11 à BBCH32 hiver : BBCH14 à BBCH32	1	F (BBCH32)
Orge* Désherbage	Orge ¹	orge de printemps : 0,7 l/ha orge d'hiver : 1,25 l/ha après reprise de végétation	Orge de printemps : BBCH11- BBCH32 Orge d'hiver : BBCH14 - BBCH32	1	F (BBCH32)
Seigle* Désherbage	Seigle	1,25 l/ha après reprise de végétation	BBCH14 - BBCH32	1	F (BBCH32)
Gazon de graminées* Désherbage	Gazon de graminées	1,2 l/ha	à partir du stade BBCH13	1	Non applicable
Prairies, Désherbage	Prairies permanentes ²	1,25 l/ha	applicable de juin à juillet ou à l'automne	1	Non applicable délai de rentrée du bétail : 15 j
Asperge* Désherbage	Asperge	1,2 l/ha	Après récolte des turions	1	Non applicable
Cultures florales et plantes vertes* Désherbage	Muguet	1,25 l/ha	Après récolte	1	Non applicable

En interculture sur dicots et vivaces pour compléter l'efficacité du glyphosate.



Chardol® 1,25 l / ha		
En situation de non labour mais avec un travail du sol minimum (2-10cm) après application avec des outils de type: herse rotative, outil combiné, cover crop, chisel...		Semis direct
Blé	5 j.	7 j.
Mais	7 j.	15 j.
Orge, Seigle et autres céréales	7 j.	15 j.
Graminées fourragères	7 j.	15 j.
Sorgho / Môna / Millet	10 j.	15 j.
Trefle	15 j.	30 j.
Soja	21 j.	30 j.
Couverts végétaux	21 j.	30 j.
Pois / Féverole	Pas usage pour moutarde	Pas usage pour moutarde
Luzerne	21 j.	42 j.
Lin	28 j.	42 j.
Pommes de Terre	28 j.	60 j.
Tournesol	28 j.	60 j.
Betterave à sucre	30 j.	60 j.
Oignon	30 j.	60 j.
Colza	42 j.	60 j.
Culture légumière	Pas d'usage	Pas d'usage
NUMÉRO D'AMM	9100296	
COMPOSITION	600 g/L de 2,4-D	
FORMULATION	SL (Concentré Soluble)	
CODE HRAC	2,4-D : O	
MODE D'ACTION	Pénétration foliaire, action systémique	
DRE	24 heures	
ZNT (AQUA ET ZNCA)	5m	
CONDITIONNEMENT	5L	

DANGER



H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH208 Contient 2,4-D sel d'amine. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P291 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 24 heures

Spé 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur «asperge», «blé» d'hiver, «orge» d'hiver, «seigle», «gazon de graminées», «cultures florales et plantes vertes», «prairies» et «traitements généraux»

Spé 2 : Pour protéger les eaux souterraines, n'appliquer la préparation que sur sol ressuyé.

Chardol® 600 - Marque déposée et détenteur de l'AMM : Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - FRANCE - tel. 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Avril 2021 - Annule et remplace toute version précédente.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.